

Chambre des Propriétaires et Copropriétaires de Bordeaux, de la Gironde et de la Dordogne - UNPI 33-24
7, cours de Gourgue 33000 BORDEAUX - 05.56.52.57.07 - contact@33unpi.org - www.33.unpi.org

☐ Monsieur ☐ Madame ☐ Mademoiselle

Nom : Prénom :

Autres libellés (SCI ;...) :

Adresse :

Code Postal : VILLE :

Tél : Portable : Profession :

E-mail : Né(e) le :

☐ **J'adhère à l'UNPI 33-24 (12 mois) 132 € ***
Droits d'entrée 50 € inclus

Avec l'abonnement à la version **papier** **25 € ****
du journal **25 Millions de Propriétaires**
pour 11 numéros par an

☐ Je souhaite également la revue au format
numérique sans supplément de prix.

Total = 157 €

☐ **J'adhère à l'UNPI 33-24 (12 mois) 132 € ***
Droits d'entrée 50 € inclus

Avec l'abonnement à la version **numérique** **17 € *****
du journal **25 Millions de Propriétaires**
pour 11 numéros par an

Total = 149 €

* La cotisation est déductible des revenus
fonciers (régime réel) au titre des frais de gestion.

☐ Je souhaite un reçu fiscal

Mode de paiement : ☐ Chèque Bancaire (UNPI33) ☐ Espèces

☐ Carte Bancaire N°

Signature (pour le paiement par carte bancaire)

Date limite de validité

Si vous payez par carte bancaire, ce bulletin peut être scanné et envoyé par email à contact@33unpi.org

Vous-êtes : ☐ Propriétaire		☐ Copropriétaire	☐ Occupant	☐ Concerné par les fermages
☐ Membre conseil syndical		☐ Syndic bénévole		
☐ Bailleur	Nb de logements	Nb de commerces	Nb de bureaux	Si vous adhérez en tant que Syndicat de Copropriétaire :
Nombre de biens loués	O aucun	O aucun	O aucun	☐ Copropriété
	O 1 O 2 O 3 à 5	O 1 O 2 O 3 à 5	O 1 à 5	Nb de lots
	O de 6 à 20	O de 6 à 20	O de 6 à 20	O moins de 13
	O plus de 20	O plus de 20	O plus de 20	O de 14 à 24
				O plus de 24

Les logements sont loués ☐ meublés ☐ vides / Autres locations : ☐ garage / Box / Parking

Comment avez-vous connu l'UNPI ? ☐ Relations ☐ Parrainage ☐ Presse ☐ Internet ☐ Salon

☐ je suis un ancien Adhérent ☐ Autre :

Je m'engage à respecter les caractéristiques du logement décent - décret N° 2002-120 du 30/01/2002 et règlement sanitaire départemental

Les renseignements recueillis étant informatisés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant (art. 27 de la loi 78-17 « informatique et liberté »). Vos données ne seront jamais cédées à des tiers.

** et *** Le total indiqué tient compte de l'abonnement au journal papier** ou numérique***. Si vous ne souhaitez pas vous abonner au journal, veuillez rayer le montant de l'abonnement et ne payer que le montant de l'adhésion, cependant nous vous conseillons très fortement l'abonnement au journal « 25 millions de Propriétaires » qui est le complément indispensable pour la gestion de votre patrimoine.

À : , le :

Signature

Tarifs en vigueur jusqu'au 31 décembre 2022 – L'adhésion est valable pour 12 mois et sera renouvelable 12 mois plus tard.



Partenaire santé de l'UNPI 33-24
Barème spécial Adhérent UNPI
La complémentaire santé des Seniors



Partenaire assurances de l'UNPI
Barème spécial Adhérent UNPI
Tarif spécial Bailleurs et Copropriété



Partenaire Diagnostics immobiliers de l'UNPI 33-24
Barème spécial Adhérent UNPI
Le diagnostic décrypté